

COMMUNE de BONDIGOUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 29 septembre 2022

L'an Deux Mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 22 septembre 2022

Nombre de Membres : 15- en exercice 13-présents 13-votants

Présents : Didier ROUX, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Thierry PEREZ, Michel GAIO, Corinne LEROY, Véronique PONSOLLE, Philippe ROMAIN, Fiona BABRON, Géraldine DELBOY, Arnaud VIDALLET, Vivian RUBIO, Pascal LUGAN, Christophe ROUX.

Absents : Éric GEORGES, Véronique BONHOMME,

Secrétaire de séance : Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

Ordre du jour :

- 1- Approbation PV du 30/06/2022.
- 2- Communauté de communes :
 - a) Politique générale.
 - b) Réforme de la Taxe d'Aménagement.
 - c) Evolution du tri sélectif.
 - d) Compostage cimetièrre.
- 3- Enedis : travaux d'effacement réseau HTA.
- 4- Local commercial :
 - a) Départ de la « SARL Les Copains »
 - b) Signature du nouveau bail
- 5- RESEAU 31 : désignation d'un 3^{ème} délégué.
- 6- Terrain Rue du Puits aux Monges.
- 7- Défibrillateur.
- 8- Colis et repas des Aînés.
- 9- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 31/03/2022

Le Procès-Verbal de la séance du 30 juin 2022 a été adressé avec la convocation aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Communauté de communes

a- Politique générale

M. le Maire rappelle le différend qui existe entre le Maire de Bessières et le Président de la Communauté de communes Val'Aïgo.

Il fait part du dernier conseil communautaire portant sur un seul objet, la destitution du Maire de Bessières en tant que vice-président de la communauté de communes.

Il précise qu'il était absent à la réunion, pour cause d'éloignement géographique, mais étant très attaché aux valeurs démocratiques, il a cependant réagi par un mail à tous les membres du conseil communautaire pour dénoncer le procédé anti-démocratique de la destitution du maire de Bessières qui ne peut plus assister aux réunions de bureau et donc participer aux prises de décisions au sein de la communauté des communes.

Il souligne qu'un délégué de Villemur a répondu à son mail par des propos véhéments.

Il informe donc le conseil de l'ambiance tendue au sein de la communauté de communes et de l'absence de dialogue avec son Président. Depuis sa création, la communauté de communes n'avait jamais connu telle situation. Il y a bien eu des problèmes mais un consensus a toujours été trouvé pour son bon fonctionnement. Cette situation est inédite et la suite risque d'être compliquée.

b- Réforme de la Taxe d'Aménagement

M. le Maire fait part aux membres du conseil de la réforme de la Taxe d'Aménagement consistant au partage de cette taxe entre les communes et leur intercommunalité.

Les délibérations sur les règles de la répartition de la Taxe d'aménagement doivent intervenir d'ici le 31 décembre 2022 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. La communauté de communes de Villemur ne s'est pas encore prononcée sur le sujet.

c- Evolution du tri sélectif

M. le Maire informe les membres du conseil de l'évolution du tri sélectif à partir de janvier 2023 qui prévoit que tous les emballages seront collectés dans le bac jaune (tri sélectif).

Une signalétique devra impérativement être collée sur les conteneurs. En cas de contrôle, le défaut de signalétique est sanctionné et la communauté de communes peut perdre sa subvention (environ 100 000€)

Le problème a donc été soulevé de savoir à qui incombé le collage de la signalétique sur les conteneurs. M. le Maire a proposé de responsabiliser les administrés en les chargeant de procéder au collage eux-mêmes de la signalétique qui leur sera fournie.

Une parenthèse est ouverte sur la mise en place en 2024/2025 du ramassage incitatif des ordures ménagères (bac marron). Les conteneurs seront équipés de puces. L'administré, selon ses besoins, devra s'acquitter d'un forfait pour un nombre défini de ramassages. Au-delà, chaque ramassage lui sera facturé en supplément.

d- Compostage cimetièrre

M. le Maire informe que la communauté des commune Val'Aïgo va, d'ici la fin de l'année, mettre à disposition dans tous les cimetièrres du territoire des composteurs afin de réduire la production de déchets organiques.

3- ENEDIS : travaux d'effacement réseaux HTA

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'effacements des réseaux HTA et le déplacement du poste d'alimentation P1 prévus par ENEDIS vont commencer en 2023 pour une durée d'environ 6 mois. L'entreprise en charge des travaux est la CITEL

Durant les travaux, la mairie va mettre à disposition de l'entreprise le terrain en contre bas du lotissement le Jardin pour le stockage du matériel. Celle-ci se chargera d'empierrier l'accès du terrain.

Il précise que considérant l'importance des travaux qui vont impacter une grande partie de Bondigoux, il propose de décaler ceux de la réfection des trottoirs de la Route de Montvalen prévus en 2023. Les membres du conseil sont favorables à ce report dans l'intérêt général.

4- Local commercial

a- Départ de la SARL « Les Copains »

M. le Maire donne la parole à M. Thierry PEREZ qui fait un compte rendu de l'état des lieux sortant.

Il précise que quelques travaux de remise en l'état sont nécessaires (remplacement de la cabine de douche (vétusté), réparation serrure porte...) et qu'une société de nettoyage a été mandatée pour un nettoyage complet des locaux (commerce et appartement) laissés hors d'entretien par le gérant sortant. La prestation s'élève à 1 320.00 € HT.

En conséquence la caution de 950.00 € ne sera pas rendue.

b- Signature du nouveau bail

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la résiliation du bail commercial entre la Commune et la SARL LES COPAINS, dont le siège social est 166 rue Principale à BONDIGOUX (31410) et immatriculée au RCS TOULOUSE sous le numéro SIREN 511546343,

La mairie souhaiterait consentir un nouveau bail commercial d'une durée de neuf (9) années pour le local sis 166 Rue Principale consistant en un bâtiment à usage commercial comprenant :

Au rez-de-chaussée un local épicerie, une cuisine, une salle de restaurant avec cour et terrasse et dépendances,

A l'étage : un logement de type T4 et combles.

Le bail sera consenti et accepté moyennant un loyer de 1 051.21 HT que LE PRENEUR devra payer au BAILLEUR mensuellement compter de la date de départ du bail.

La rédaction des actes notariés sera confiée à l'étude Maître CATALA à VILLEMUR SUR TARN (31340).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le nouveau bail commercial aux conditions ci-dessus énoncées.

MANDATE Monsieur le Maire pour toutes les formalités afférentes à cette affaire.

5- Adhésion au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne – Désignation d'un 3^{ème} délégué

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-31-03-011 en date du 31 mars 2022, il a été décidé :

- L'adhésion du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne
- Le transfert des compétences suivantes :
 - o D.1 : Eaux pluviales
 - D1-1 Eaux pluviales.
 - D1-2 Maitrise des eaux pluviales et ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols tels que définis au 4° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.
- La désignation de deux personnes, afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes du Syndicat :
 - o M. Arnaud VIDALLET
 - o M. Vivian RUBIO

Monsieur le Maire précise que cette adhésion et ce transfert de compétences a été approuvé par délibération du conseil syndical n°D2022506 02a en date du 16 mai 2022 avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2022.

Toutefois, en application du chapitre IV, article 10.3 – B des statuts du Syndicat portant nombre des sièges de représentants et considérant le nombre d'habitants de la commune de Bondigoux compris dans la tranche 500 à 9 999, il convient de procéder à la désignation d'un 3^{ème} délégué.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

DE DESIGNER en tant que 3^{ème} délégué, afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes du syndicat mixte, la personne suivante :

- M. Michel GAIO

6- Terrain Rue du Puits aux Monges

Monsieur le Maire propose que suite à l'acquisition du terrain Rue aux Puits aux Monges cadastré AI 81 dans le cadre de la procédure d'acquisition des bien vacants et sans maître et considérant les constructions nouvelles dans cette rue, de prévoir la création de places de parking sur cette parcelle.

M. Philippe ROMAIN formule la possibilité de revendre le terrain.

M. le Maire demande donc au conseil de se prononcer :

- 1- sur le projet de places de parking : 9 pour
- 2- sur la vente du terrain : 1 pour

3 membres du conseil s'abstiennent pour les 2 solutions.

M. le Maire va donc demander au bureau d'études de réaliser des esquisses d'un parking et précise que les travaux seront financés sur le Pool Routier.

7- Défibrillateur (DAE)

M. le Maire propose d'installer un défibrillateur automatique extérieur sur la place de la Maire, il présente de 2 solutions :

- La location proposée par PROTECTION LIFE pour un coût mensuel de 128.40 € TTC avec un engagement de 60 mois.
- L'achat proposée par la SAS FND CARDIO COURSE, en partenariat avec l'AMF31 pour un coût de 1 620.00 € et 96.00 € de maintenance annuelle sur 1 ou 3 ans reconductible.

Après avoir analysé les propositions, le conseil municipal à 12 voix à opté pour l'achat d'un DAE.

8- Colis et repas des Aînés

Nathalie SOURBIER-CAZELLES et Géraldine DELBOY s'occupent de la confection des colis pour les personnes de 80 ans et plus. Cette année 30 personnes seront concernées.

Le repas des Aînés (personnes de + de 65 ans et inscrites sur les listes électorales) aura lieu le 3^{ème} samedi de janvier 2023 soit le 21 janvier à 12h à la salle des fêtes. Les invitations seront adressées aux personnes éligibles début janvier via le bulletin municipal.

Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Géraldine DELBOY, Pascal LUGAN, Corinne LEROY, Arnaud VIDALLET, Véronique PONSOLLE et M. le Maire participeront au repas.

Nathalie SOURBIER-CAZELLES informe qu'elle contactera le nouveau gérant du restaurant pour la confection du repas.

9- Questions diverses

- Question de Véronique PONSOLLE : le problème de l'éblouissement du projecteur de l'église a-t-il été réglé ?

- Réponse de M. le Maire : le problème a été signalé à l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public. Une vérification va cependant être refaite.

- Question de Véronique PONSOLLE : Dans le cadre des économies d'énergie, les illuminations de Noël sont-elles maintenues.

- Réponse de M. le Maire : oui considérant que les ampoules sont des LEDS et donc peu énergivores.

A la question de M. Géraldine DELBOY, il précise également que l'éclairage public du centre bourg (zone où les réseaux ont été enfouis) est également équipé en LED. Le reste du village devrait aussi être équipé en LED avec le concours du SDEHG.

- Question de Véronique PONSOLLE : un affichage a-t-il été fait au niveau du parc du presbytère suite au signalement de rodéo.

- Réponse de M. Le Maire : un arrêté municipal a été pris interdisant la circulation des véhicules à moteurs dans le parc et affiché sur site.

- Question de Fiona BABRON : problème de la nuisance des pigeons.

- Réponse M. le Maire : dit être conscient du problème mais toutes les solutions mises en place (effaroucheur, pic anti pigeons ..) n'ont pas résolu le problème.

Géraldine DELBOY soulève le problème des chats errants au Hameau de Rouquette. M. le Maire lui rappelle qu'une convention avec l'Ecole des Chats de Belcastel a été signée pour la stérilisation et l'identification des chats dits libres et qu'il faut prendre contact avec elle pour qu'elle intervienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,
Didier ROUX.



La Secrétaire,
Nathalie SOURBIER-CAZELLES

